

## Arrêts de travail, Le gouvernement veut faire les poches des malades

« Pecunia non olet » Vespasien

### L'AUGMENTATION DES ARRÊTS DE TRAVAIL

Un rapport de l'inspection générale des Finances et de l'inspection générale des Affaires sociales sur la « réduction de l'absentéisme » évalue le montant des jours rémunérés non travaillés dans la fonction publique à 14,4 milliards d'euros en 2022 (5,3 pour la territoriale, 4,8 milliards pour l'État, 4,3 pour l'hospitalière) et 353 000 équivalents temps plein (ETP). Les absences pour raison de santé dans la fonction publique qui se seraient chiffrées entre 2014 et 2019 à environ 8 jours par agent, comme pour les salariés du privé, se seraient élevées en 2022 à 14,5 jours (10,7 dans la fonction publique de l'État, 17,1 dans la territoriale, 18,1 dans l'hospitalière), contre 11,7 dans le privé. 7 % des agents publics, contre 5 % des salariés du privé seraient concernés par un arrêt d'au moins un jour.

### LES PROPOSITIONS POUR RÉDUIRE LES COÛTS

Afin de réduire les dépenses, les rapporteurs proposent d'augmenter le nombre de jours de carence. Un deuxième jour non indemnisé rapporterait 67 millions d'euros au budget de l'État et 174 millions sur l'ensemble de la fonction publique. Trois jours de carence, comme dans le secteur privé, produiraient 112 millions d'euros d'économies de plus pour l'État et 289 millions d'euros de plus sur l'ensemble des fonctionnaires.

Ils préconisent également une baisse du taux de remplacement à 90 % (à l'instar de celle appliquée aux salariés du privé) qui permettrait de générer « environ 300 millions d'euros d'économies budgétaires par versant de la fonction publique », soit 900 millions d'euros au total.

Enfin, ils demandent que le contrôle des arrêts de travail soit renforcé et que le régime des autorisations spéciales d'absence dans la fonction publique soit aligné sur « les règles de droit commun en vigueur dans le secteur privé. »



### DES MESURES INIQUES

Le rapport se garde bien d'expliquer que si les personnels sont obligés de recourir davantage aux congés de maladie, cela tient à la dégradation de leurs conditions de travail et à l'allongement démesuré de leurs carrières du fait des réformes successives des retraites. La comparaison avec le privé est fallacieuse d'une part parce que les agents publics sont en moyenne plus âgés que les salariés du privé, d'autre part parce que pour 70% des salariés du privé, les jours de carence et la baisse de rémunération sont pris en charge par l'employeur.

Les statistiques montrent que les enseignants ont eu en 2022 le même taux d'absence pour raison de santé que les salariés du privé (11,7 jours). L'argument du rééquilibrage ne tient pas pour eux. Par ailleurs, les mesures proposées pénaliseraient davantage les femmes, celles-ci recourant davantage aux congés maladie que les hommes (Insee Analyses, n° 95, juillet 2024).

Le SNFOLC s'oppose avec force aux préconisations de ce rapport qui répond à une seule logique, celle des restrictions budgétaires : 20 milliards d'économies prévus dans le projet de loi de finances 2025, sans toucher aux cadeaux faits aux entreprises, exige l'abrogation du jour de carence rétabli par Emmanuel Macron en 2018 (art. 115 loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018), rappelle la spécificité du service public qui ne répond pas à une recherche de profit maximal mais vise à la satisfaction de l'intérêt général.